

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 16 (1878)

Heft: 51 [i.e. 52]

Artikel: Lausanne, 21 décembre 1878

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184933>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 21 Décembre 1878.

La neige, qui continue à tomber, épaisseit chaque jour le blanc tapis qui recouvre le sol. Les petits oiseaux privés de nourriture viennent jusque dans les habitations mendier quelques miettes. Un de nos amis qui a soin de secouer chaque matin la corbeille à pain sur sa fenêtre, y a vu, l'autre jour, deux beaux merles, enchantés de trouver là quelque pitance. On nous assure même qu'un corbeau a poussé la hardiesse jusqu'à dérober une sardine sur la table de la salle à manger de l'hôtel d'Angleterre, à Ouchy, dont une des fenêtres avait été ouverte un instant après le dîner.

Il est vrai que, depuis 1870, lors de la triste débâcle de l'armée de Bourbaki, nous n'avons pas eu d'hiver aussi précoce et aussi rigoureux que celui-ci. Nos agriculteurs ne s'en plaignent point cependant; ils voient avec plaisir les champs couverts de neige: « La neige est le fumier des pauvres, disent-ils, et quand l'hiver se fait bien, tout va bien. » On sait, du reste, que la neige exerce une influence bienfaisante sur les campagnes; elle détruit une foule d'insectes nuisibles, trempe la terre mieux que les pluies, par la raison que l'évaporation est moindre, et empêche la gelée de descendre plus profondément dans les couches de la terre humide qu'elle recouvre. Elle se comporte en effet comme un écran qui, en abritant le sol, le soustrait au refroidissement qu'il éprouverait dans les nuits sereines en rayonnant vers l'espace.

Un des hivers rigoureux dont on a gardé le souvenir fut celui de 1830. Il y eut partout de grandes misères à soulager et la charité publique fut largement mise à contribution. De nombreux comités de bienfaisance se constituèrent dans le but de venir en aide aux classes pauvres qui manquaient de subsistances et de bois pour se chauffer. Dans les premiers jours de février, le lac de Constance fut entièrement gelé, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1695. Le 7, on comptait plus de 200 traîneaux à Rorschach; les auberges étaient remplies de monde. Sur la glace et à une assez grande distance du port, on voyait flotter une banderolle servant d'enseigne à un café où l'on offrait du vin chaud et des liqueurs. Plus d'une personne buvait son petit verre en pensant que ce serait le premier et le dernier qu'elle

vidait à un pareil endroit. Les gens se croisaient sur le lac dans toutes les directions, et l'on alla chercher en procession, de Haguenau à Kreuzlingen, une image de la vierge, destinée à rester sur la rive bâtie jusqu'à ce qu'un nouveau gel permit son retour. Nous ne savons si ce retour a pu s'accomplir.

Le hiver gela jusqu'à deux lieues au-dessus du port de Schaffhouse, ce qui ne s'était pas encore vu. Dans plusieurs contrées de la Suisse, les porcs et les moutons gelèrent dans les écuries. Le 11 février, le lac de Neuchâtel fut si fortement gelé que de tout côté on le passait à pied sans danger. On alla ainsi résolument depuis Estavayer à la foire de Neuchâtel, et l'on vit, hommes et femmes, petits et grands, pour mémoire et rareté du fait, aller sans crainte danser en ronde sur la glace, qui, au milieu du lac, avait plus de deux pieds d'épaisseur.

A l'arrivée du dégel, on entendit comme des décharges d'artillerie; c'était la glace qui se fendait. Ce fracas s'entendit jusqu'à Romont et même au-delà, comme si c'eût été le roulement du tonnerre.

Quoique nous ne soyons pas un des signataires de la pétition demandant le rétablissement de la peine capitale, nous ne pouvons refuser d'accueillir les communications qui nous sont faites à ce sujet, soit dans un sens, soit dans l'autre; car dans des questions aussi importantes, il est du devoir de la presse de faciliter la publication de tout ce qui peut éclairer l'opinion publique. C'est à ce titre que nous inserons la lettre suivante, fort originale, du reste :

« Monsieur le rédacteur,

L'un des articles de notre Constitution fédérale abolit la peine de mort pour les criminels civils. Nous sommes de ceux qui estimons qu'il est du devoir de tout gouvernement de ne pas se désarmer, afin d'être toujours prêt à protéger la vie et les biens de ses administrés; aussi avons-nous déploré l'introduction dans nos lois d'une telle disposition.

L'adoption de notre constitution fédérale a été suivie d'une série de crimes, commis dans divers cantons; ces crimes, plus atroces les uns que les autres, ont produit une telle réaction dans les esprits, même dans ceux les plus inclinés à la clémence, qu'on se demande si, aujourd'hui, l'abolition de la peine de mort serait votée?

Il est évident que si les deux partis se balançaient, il y aurait lieu de chercher à les satisfaire, sans fa-

LE CONTEUR VAUDOIS

voriser l'un au détriment de l'autre.

La chose ne paraît point facile, mais il nous est néanmoins venu à l'idée un moyen qui, comme on le dit vulgairement, pourrait arranger la chèvre et le chou, et que nous nous permettons de soumettre à l'appréciation de vos lecteurs.

Il serait décrété ce qui suit :

1^o Chaque fois qu'il sera constaté que la victime appartenait au parti non abolitioniste, la peine de mort sera appliquée.

2^o S'il est constaté, au contraire, qu'elle était attachée au parti philanthropique, à ce parti qui semble porter plus d'intérêt aux assassins qu'aux victimes, ce sera là une circonstance atténuante, attendu que la victime est censée avoir pardonné à l'avance. Dès lors, la peine de mort ne sera pas appliquée.

De cette façon, on donnerait satisfaction aux deux opinions et messieurs les philanthropes auraient la consolation de voir qu'on ménage ainsi un champ libre où messieurs les assassins pourront continuer à exercer leur intéressante industrie, sans exposer leur vie, et cela sous garantie du gouvernement.

Paris à la course.

VIII

Mes lecteurs voudront bien me pardonner de les avoir entretenus si longtemps d'un même sujet et je les prie de me suivre encore quelques instants dans cette petite relation de voyage, qui sera terminée au prochain numéro.

Mes deux compatriotes furent si enchantés de notre visite aux Halles centrales, qu'ils me prièrent de les conduire, le soir même, dans un des bals publics de Paris. Obligés de repartir pour la Suisse le lendemain, nous ne pûmes faire qu'une courte apparition à Mabille et à Bullier, juste le temps de leur en donner une idée. Je n'oublierai de ma vie leur comique ébahissement à leur arrivée à Mabille, l'un des bals les plus recherchés du monde frivole. Il est vrai qu'il y a là de quoi faire ouvrir de grands yeux à ceux qui y entrent pour la première fois. On reste un moment émerveillé à la vue du luxe de décoration qu'on y a prodigé ; de ce jardin enchanteur, où plus de 3000 becs répandent la lumière électrique, dont les éclatants reflets se jouent dans les massifs de fleurs, animent les statues et font étinceler les jets d'eau, tandis qu'un délicieux orchestre exécute le répertoire le plus nouveau de quadrilles, de polkas, de redowas, dansés par de charmantes personnes qui excellent dans l'art de lever le bout de leur bottine à la hauteur de l'œil. Tels sont les principaux attraits de cet établissement fréquenté par un pêle-mêle d'individualités brillantes, énigmatiques, indéfinissables, qui appartiennent à tous les mondes. Viveurs, artistes, capitalistes, jeunes fous avides de plaisirs et riches voluptueux blasés s'y donnent rendez-vous.

Grognez était au comble du ravissement ; son

sang bouillonnait comme à vingt ans ; ses yeux brillaient comme deux rubis à la vue des séduisants attraits de cette jeunesse folâtre et au frôlement des longues robes, des plissés et des volants sur lesquels il posa plus d'une fois ses larges souliers de Val-lorbes. Il était si heureux qu'il voulut absolument nous offrir quelque rafraîchissement. Et avisant le premier sommelier qui se présenta : « Garçon, est-ce vous qui servez ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! apportez-nous voir là une bonne bouteille de La Côte.

— La Côte ?... Qué que c'est que ça ?...

— Eh bien ! si vous n'en avez pas, donnez de l'autre.

— Pomard, Volnay, Corton, Chambertin, Clos-Vougeot, Château-Laffite, Chablis, Moulin-à-Vent, Sauterne...

— C'est bon, c'est bon, interrompit Grognuz, je n'aime pas les litieurs ; donnez-nous du bon vieux, ordinaire, quoi !

— Le sommelier revint avec une bouteille de Mâcon.

— A présent, verse voir, Favey, toi qui es le plus jeune.

Puis, jetant un écu sur la table, il rappela le sommelier : Pssst ! payez-vous là-dessus.

— Le garçon rendit 5 pièces de deux sous.

— Je ne puis pas m'habituer à votre argent de cuivre... Combien me rendez-vous là ?

— Cinquante centimes... et n'oubliez pas le garçon.

Etonné du prix de la consommation, Favey se pencha vers son ami, non moins étonné : « Te possiblio que lo vin est tchai pè châotré ! Ta pice a risqué de lâi passâ !

— Pardieu n'ein né pas remet grand tsouza dein ma catsetta.

De Mabille, nous allâmes au bal Bullier, dit *Closérie des lilas*, appellation empruntée aux fleurs dont ce jardin est planté, et non aux belles de nuit qui le fréquentent. La figure poudrée avec profusion, du rouge à la paupière et sur la joue, les lèvres empourprées de carmin, les sourcils arrondis en arc de cercle, la fente des paupières agrandie, un regard humide sous une voilette blanche, des mouches assassines adroïtement posées sur le coin de la bouche, des parfums pénétrants, tel est en général le portrait des femmes qu'on y rencontre par centaines, et dont la danse échevelée dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Nous nous dispenserons de détails.

On a bientôt assez de ce spectacle écœurant ; aussi fis-je mon possible pour emmener mes deux amis, qui paraissaient y prendre goût. « Nous allons nous retirer, leur dis-je ; je désire me coucher de bonne heure afin de pouvoir encore régler quelques petites affaires demain, avant notre départ. »

— Vous n'êtes pas tant pressé, me dit Favey, qui venait d'entrer en conversation avec une grande blonde qui l'appelait « mon petit chou » et l'engagait à lui faire cadeau d'un bouquet.